



Paris, le 03 avril 2019

Le SNEMG soutien le manifeste pour un système de santé organisé du collège de la médecine générale

Le Syndicat national des enseignants de médecine Générale (SNEMG) est préoccupé par les orientations données à la loi santé récemment adoptée en 1^{ère} lecture à l'assemblée nationale. Face à cette situation, il salue le manifeste pour un système de santé organisé diffusé par le collège de la médecine générale¹.

La nouvelle loi s'exonère, une fois encore, d'une réflexion sur la structuration du système de santé. Cette absence de structuration autour des soins premiers conduit à confiner la médecine générale à une médecine de tri méconnaissant ainsi les enjeux en termes d'efficacité du système de santé et sans égards pour les compétences réelles des médecins généralistes.

Cette pauvreté conceptuelle a de graves répercussions sur la filière universitaire de médecine générale et explique largement l'absence de volontarisme des tutelles pour son développement. Le SNEMG rappelle que l'encadrement des futurs médecins généralistes demeure 8 fois inférieur à l'encadrement des autres disciplines médicales, que les maîtres de stage des universités restent encore rémunérés de façon aléatoire et que les projets de recherche en soins premiers font encore l'objet de détournement au profit de projets hospitaliers.

Le SNEMG demande qu'une structuration du système de santé autour des soins premiers soit enfin mise en place et que les moyens nécessaires à la formation des futurs médecins généralistes et à la recherche en soins premiers soient octroyés.

Anas TAHA
Président du SNEMG

¹ Collège de la médecine générale. Manifeste pour un système de santé organisé. Disponible sur : <https://lecmg.fr/wp-content/uploads/2019/03/CMG-MANIFESTE-SYSTEME-DE-SANTE-MARS-2019.pdf>